

Annexe n° 8-10
Systeme d'information
et de communication administrative
SICAD

Guide du Citoyen
Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre du commerce en date du 31 juillet 2001, tel que modifié par l'arrêté en date du (Jort n° du)

Organisme : Ministère du commerce
Domaine de la prestation : Commerce Intérieur
Objet de la prestation : Commerce de distribution des produits informatiques

Conditions d'obtention
Soumis aux exigences du cahier des charges

Pièces à fournir

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais

Lieu de dépôt du dossier

Lieu d'obtention de la prestation

Références législatives et/ou réglementaires
- La loi n° 91-44 du 1er juillet 1991 modifiée et complétée par la loi n° 94-38 du 24 février 1994 relative à l'organisation du commerce de distribution. - Le décret n° 99-2552 du 8 novembre 1999, fixant la liste des activités commerciales soumises aux cahiers des charges. - L'arrêté du ministre du commerce du 7 décembre 2000 relatif à l'approbation du cahier des charges pour l'exercice du commerce des produits informatiques.